

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Montanay
Séance du 22 juin 2023**

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 17

Le vingt-deux juin deux mille vingt-trois à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilbert SUCHET, maire.

Etaient présents : Gilbert SUCHET, Patrice COEURJOLLY, Jean-Pierre BARLET, Corinne CHARPENAY, Rémy CRETIN, Véronique BENEZECH, Michel ESCOFFIER, , Nicole PICHAT, Estelle FRATTINI, Séverine LIETSCH, Coralie PERSIANI, Florian WARGNIER, Adeline ANCENAY, Mathilde ETIEVANT, Geoffroy GOIRAND

Pouvoirs : Martine AZIZ-GUILLEMOT à Gilbert SUCHET, Eric BOUVARD à Patrice COEURJOLLY

Absents excusés : Christine BOUVIER, Frédéric SEGUY, Pierre NEVEUX, Philippe COMBET, Guylène SELIN, Cédric GEOFFRAY

Secrétaire : Patrice COEURJOLLY

**Date d'envoi de la
convocation :** 12 juin 2023

Délibération n° 2023-52 Concession de service public ALSH – Règlement intérieur du service

Monsieur le Maire informe que le règlement intérieur du service de l'Alsh doit être mis à jour suite à l'établissement du nouveau contrat de concession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : Adopte le règlement intérieur tel qu'annexé à la présente

Article 2 : Dit qu'il entrera en application à compter du 8 juillet 2023.

A Montanay, le 23 juin 2023

Le secrétaire de séance, Patrice COEURJOLLY	Le Maire, Gilbert SUCHET
	



Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Mise en ligne le 23/06/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 23/06/2023

Application agréée E-legalite.com